

**RAPPEL :**

**Arbitrage :** Il est rappelé qu'à chaque rencontre, chaque équipe est tenue de fournir un arbitre (toutefois un accord préalable peut être trouvé entre les 2 équipes).

<b>Amendes :</b>	Forfait général d'une équipe	30 €
	Forfait pour un match	10 €
	Forfait non déclaré	30 €
	+ paiement intégral des frais d'arbitrage et de transport de l'équipe adverse	
	Retard de communication d'un résultat	10 €
	Résultat non communiqué	10 €
	Report d'un match non averti	10 €

**Feuilles de matchs :** à télécharger sur le site : <http://www.ugselpdl.fr/>

Chaque équipe doit se présenter sur le terrain avec une feuille de match et des licences en règle (signature du Chef d'Établissement, tampon, photo et certificat médical si surclassement)

L'équipe vainqueur doit obligatoirement envoyer le **résultat au secrétariat territorial le mercredi soir ou le jeudi matin au plus tard** par mail : [ugselp@gmail.com](mailto:ugselp@gmail.com).

Dans tous les cas, la feuille de match doit être envoyée au secrétariat territorial et remplie correctement (sans oublier la date, le lieu et le nom du manager).

**L'équipe vainqueur ne transmettant pas son résultat avant le jeudi 12 h 00 sera soumise à une amende de 10 €.**

**Report :**

*Il est tout à fait exceptionnel.* La demande doit être formulée par écrit à l'UGSEL territoriale et l'établissement doit obtenir l'accord par écrit de l'équipe adverse. Si le report demandé entraîne l'impossibilité de jouer par la suite, l'équipe ayant demandé le report sera déclarée perdante.

**Forfait :**

Tout forfait entraîne l'obligation d'avertir l'équipe ou les équipes adverse(s), ainsi que le secrétariat organisateur et le **secrétariat territorial**. La date limite est la veille avant 12 h 00.

**Le premier nommé reçoit :**

**HAND CJG**

ND Tourtelière POUZAUGES - Seule équipe engagée.

**Le National aura lieu du 26 au 28 mars 2025 dans le comité 48.**

**HAND CJF** filière unique : voir Promo

**HAND MG**

**Poule 1**

St Joseph LE MANS 1  
St Joseph LE MANS 2  
St Michel CHÂTEAU-GONTIER

**Poule 2**

Ste Thérèse LAVAL 1  
Ste Thérèse LAVAL 2  
Sacré Cœur STE PAZANNE

11-déc-24 **Poule 1 : Triangulaire au Mans : 2x20'**

15-janv-25 **Poule 2 : Triangulaire à Laval : 2x20'**

Le 1er de chaque poule est qualifié directement pour le 12/03.

Les 2è et 3è de chaque poule se rencontrent le 29/01.

29-janv-25



A	2 <sup>è</sup> de la poule 1			3 <sup>è</sup> de la poule 2
B	2 <sup>è</sup> de la poule 2			3 <sup>è</sup> de la poule 1

Les vainqueurs des matchs A et B sont qualifiés pour le 12/03.

12-mars-25 **1/2 finales et Finales** (lieu déterminé par la CTR)

C	1 <sup>er</sup> de la poule 1			Vainqueur B
D	1 <sup>er</sup> de la poule 2			Vainqueur A

<b>Finale 3-4</b>	Perdant C			Perdant D
<b>Finale 1-2</b>	Vainqueur C			Vainqueur D

**Le National aura lieu dans le comité 72.**

**HAND MF** filière unique : voir Promo